

- b) Richard B. Dubé, CADL, le 16 mars 2023 ;
- c) Carole Desbiens, Honéquestre, le 27 mars 2023 ;
- d) Claudia Beaulieu, RIDT, le 29 mars 2023;

23-04054 Rapport trimestriel et bilan

Le directeur, Michael Marmen, présente le rapport trimestriel pour la période de janvier à mars 2023.

23-04055 Vente de terrains/offre de service et signataires

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à la vente de certains terrains :

1. Numéro de lot : 4 714860
2. Numéro de lot : 6 310 418

Considérant que pour faciliter le processus et faire une bonne promotion, la Municipalité a opté d'utiliser les services d'un agent immobilier ;

Considérant l'offre de service proposé par Proprio Direct ;

Il est proposé par Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de *Proprio Direct* et de nommer la mairesse, Andrée Dubé, et le directeur général, Michael Marmen, comme signataires autorisés au dossier. Advenant l'indisponibilité de l'un ou de l'autre des signataires autorisés, le pro-maire, Richard B. Dubé, et/ou la directrice adjointe, Josée Chouinard, sont autorisés à signer lesdits documents à titre de signataires autorisés.

23-04056 Offre de service LER/Caractérisation environnementale de site Phase II

Considérant l'intérêt de la Municipalité de faire l'acquisition du Centre Communautaire et son terrain dans le but d'y construire une future caserne ;

Considérant qu'il y a une entente d'achat conditionnelle entre la Municipalité et les administrateurs du Centre Communautaire ;

Considérant que l'une des conditions rattachées à l'entente consiste à ce que le Centre Communautaire (au frais de la Municipalité) procède à une évaluation des sols du terrain afin de s'assurer qu'il n'est pas contaminé, et par conséquent mettrait à péril le projet de caserne sur le site en question ;

Considérant l'offre de service de la part de LER (Laboratoire expertise Rivière-du-Loup) au montant de 14 989,65\$ plus taxes ;

Il est proposé par Carole Desbiens, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de LER au montant de 14 989,65\$ plus taxes et de nommer Michael Marmen, directeur général, directrice général adjointe, Josée Chouinard signataire autorisé au dossier. Le montant sera pris à partir des surplus.

23-04057 Appui d'une demande à la CPTAO/utilisation à des fins autres que l'agriculture

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Migneault présente une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une superficie de 0,336 hectares sur une superficie totale de 27,06 hectares de la propriété sur le lot 6 392 468 du cadastre du Québec de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, MRC de Témiscouata, relativement à la construction d'un chemin d'accès pour la construction d'une résidence privée autorisée par le volet 2 de l'article 59 ;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot visé par la demande, Vincent Migneault et Joany Malenfant, sont favorables à la demande de lotissement déposé par Monsieur Vincent Migneault ;

ATTENDU QUE les propriétaires, Vincent Migneault et Joany Malenfant, n'ont jamais cultivé la parcelle visée par la demande de Monsieur Vincent Migneault ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est d'avis que la demande respecte les 10 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle conclut que :

1. Le potentiel des sols dans le secteur visé par la demande est de catégorie 5 et comporte certains facteurs limitatifs pour l'agriculture, dont des sols pierreux et de roc solide. Le potentiel agricole des lots contigus est de classe 5 et 7.
2. Le lot visé par la demande de même que les lots contigus sont actuellement en exploitation, toutefois, la superficie visée par la demande ne présente pas d'intérêt pour l'agriculture.
3. Peu de conséquences sont envisageables pour les activités agricoles advenant le cas de l'autorisation de la demande. La superficie visée de 27,06 hectares n'a jamais été cultivée par le propriétaire, étant donné le faible potentiel agricole et la topographie accidentée du site.
4. Le projet n'amènera aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements.
5. La présente demande vise une parcelle de terrain qui n'est pas exploitée et qui ne présente aucun intérêt pour l'agriculture.
6. Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. L'utilisation du sol dans le secteur concerné et dans l'environnement immédiat est partagée entre la pratique de l'agriculture, la présence de terres forestières, de quelques terres en friche et de résidences.
7. La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.
8. Le lot visé est d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, mais comporte de nombreux facteurs limitatifs ne permettant pas de cultiver la superficie visée par la présente. Les terrains adjacents appartiennent à des propriétaires distincts ne permettant pas l'expansion de la production sur les lots contigus.
9. Considérant que la construction d'une nouvelle résidence sur le territoire de la municipalité représente un enjeu majeur pour la municipalité ayant une faible densité d'occupation du territoire, et qu'en plus, cette nouvelle construction n'aura pas d'impacts négatifs sur les activités agricoles actuelles ni sur la poursuite de celles-ci.

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été jugée conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata,

ATTENDU QU'il n'y a aucun terrain non zoné agricole de disponible près de la propriété ;

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Migneault n'a aucun autre moyen pour accéder à sa future résidence que par le biais de la construction d'un chemin d'accès tel que décrit dans sa demande.

En conséquence,

Il est proposé par Claudia Beaulieu, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata transmettent un avis favorable à la CPTAQ, concernant la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 0,336 hectares du lot 6 392 468 du cadastre du Québec de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, MRC de Témiscouata, relativement à la construction d'un chemin d'accès pour la construction d'une résidence privée.

23-04058 **Embauche d'un animateur communautaire**

Considérant qu'au budget 2022 le conseil a proposé l'initiative d'un budget participatif pour un projet et concours visant les jeunes 10 à 17 ans de la communauté ;

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche une personne-ressource pour faire de l'animation les soirs de semaine et le weekend, faire la surveillance du local et aider la Municipalité dans ses différentes activités et festivités ;

Considérant l'offre d'emploi affiché le 15 mars dernier ;

Il est proposé par Richard B. Dubé et résolu unanimement que la Municipalité embauche Monsieur Yoan Rioux, comme animateur communautaire. Les conditions de travail sont celles établies en vertu de la grille salariale. Michael Marmen, directeur général, Advenant l'indisponibilité du directeur général, il y a lieu de nommer Josée Chouinard, directrice générale adjointe comme signataire autorisé au contrat de travail selon les conditions en vigueur. L'équipe municipale ainsi que le conseil te souhaite la bienvenue Yoan!

23-04059 Programme d'aide à la voirie locale volet soutien - Entretien des routes locales 2021-2024

Il est proposé par Richard B. Dubé, et résolu unanimement qu'une demande de subvention soit faite à Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local –volet 3 – Entretien des routes locales pour les améliorations suivantes :

- Traitement de surface (pavage)
 - o Rue Caron
 - o Rue Jocelyn
 - o Rue Principale

- Ajout de gravier :
 - o Vieux Chemin Sud et Nord
 - o Denonville
 - o 9e Rang Nord et Sud
 - o 10e Rang
 - o 11e Rang, 13e Rang
 - o Route Robichaud
 - o Chemin Beaulieu
 - o Chemin Couturier
 - o Route Talbot

- Fossés et ponceaux :
 - o 10e Rang
 - o Route Robichaud
 - o Vieux Chemin Sud et Nord
 - o Chemin Beaulieu
 - o 11e Rang, 13e Rang
 - o Rue Principale

23-04060 Adoption des états financiers 2022 de la RIDT

Il est proposé par Jocelyn Pelletier, et résolu unanimement d'adopter les états financiers 2022 de la RIDT tel que soumis et présentés au conseil municipal de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

23-04061 Tableau de bord de gestion de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022

ATTENDU Que les membres du conseil de Saint-Honoré-de-Témiscouata ont pris connaissance du rapport annuel 2022 en sécurité incendie appeler le tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, et résolu unanimement :

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Saint-Honoré-de-Témiscouata 2022 soit adopté.

23-04062 Appui au projet Éolien d'Invenergy

Résolution appuyant le projet Pohénégamook-Picard-St-Antonin et autorisant la conclusion d'une convention de paiements fermes aux fins des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution ;

ATTENDU QUE le 30 juin 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 906-2021 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec, tel que modifié le 17 novembre 2021 par le décret 1442-2021 (le « Décret ») ;

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (le ou les « Appels d'offres ») ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent a compétence sur le territoire de la présente Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata (la « Municipalité locale »), lequel territoire est lui-même compris dans celui de la municipalité régionale de comté de Témiscouata (la « MRC ») ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la municipalité régionale de comté de Montmagny et la municipalité régionale de comté de L'Islet (collectivement, le « Milieu local ») sont toutes compétentes pour exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ;

ATTENDU QUE pour faire suite à l'Appel d'offres, ÉNERGIES RENOUVELABLES INVENERGY CANADA / INVENERGY RENEWABLES CANADA DEVELOPMENT ULC (le « Soumissionnaire ») est intéressé à déposer, avec l'appui et la participation du Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur une ou plusieurs variantes du projet éolien Pohénégamook-Picard-St-Antonin, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien d'une puissance maximale de 400 mégawatts (MW), lequel serait potentiellement situé, en totalité ou partie, sur les territoires suivants : le territoire non organisé (TNO) de Picard dans la municipalité régionale de comté de Kamouraska; le territoire de la municipalité de Saint-Antonin dans la MRC de Rivière-du-Loup; et les territoires de la Ville de Pohénégamook et celui de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata (le « Projet ») ;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à constituer une société en commandite (la « Société ») dont le seul commandité serait une société par actions (le « Commandité ») ;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, le Soumissionnaire s'engage – pour la Société et le Commandité à être formés – à ce que la Société verse aux collectivités locales qui administrent le territoire où serait implanté le Projet (la ou les « Collectivités locales ») des paiements fermes proportionnels aux mégawatts à être installés, le cas échéant, sur leur territoire (les « Paiements fermes ») ;

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale du Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les Collectivités locales où il est implanté et donc son appropriation plus harmonieuse par ces Collectivités locales ;

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local ont convenu d'une entente de participation attestant de leur partenariat ainsi que de leurs conditions et modalités de participation aux Appels d'offres, notamment, eu égard aux critères d'éligibilité auxquels sont soumis le Soumissionnaire et le Projet en vue d'obtenir l'appui et la participation du Milieu local dans le cadre des Appels d'offres ;

ATTENDU QUE la présente Municipalité locale administre une partie du territoire où est susceptible d'être implanté le Projet ;

ATTENDU QU'il est opportun qu'une convention intervienne entre le Soumissionnaire, la MRC et toute Collectivité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC afin de

formaliser les modalités et conditions en lien avec le montant et le mode de répartition des Paiements fermes (la « Convention de paiements fermes »);

ATTENDU QU'un projet de Convention de paiements fermes a été dument présenté aux membres du présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Carole Desbiens par et résolu à l'unanimité que :

Appui du Projet

1. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie sans condition le Projet sur son territoire aux fins de toute soumission à l'Appel d'offres A/O 2021-01 et/ou à l'Appel d'Offres A/O 2021-02.

Convention de paiements

2. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est autorisée à conclure la Convention de paiements fermes.

3. Le directeur général, Michael Marmen, reçoit l'autorisation et la directive de finaliser et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Advenant l'indisponibilité du directeur général, il y a lieu de nommer, Josée Chouinard, directrice générale adjointe comme signataire autorisée ladite Convention de paiements fermes ainsi que tout acte, document et instrument accessoire à l'un ou l'autre des Appels d'offres.

23-04063 MRC - Financement des corporations de développement

Considérant la lettre en date du 17 mars 2023 de la part de la MRC spécifiant que la MRC exige que la corporation (Corporation des Hauts Sommets) procède à l'embauche d'un employé avant le 1^{er} septembre 2023, à défaut de quoi le montant de 25 000\$ accordé par la MRC au bénéfice de la Corporation sera soutiré et investi dans le plan de protection des plans d'eau de la MRC ;

Considérant que lors de l'adoption du budget 2023, le conseil de la MRC a soutiré un montant initial de 25 000\$ à la Corporation des Hauts Sommets ;

Il est proposé par Jocelyn Pelletier, et résolu unanimement d'exprimer son désaccord avec cette exigence et la décision de la MRC de Témiscouata. Le financement de la Corporation des Hauts Sommets a pour but d'assurer la pérennité de l'organisme et sa capacité de continuer ses services pour le bienfait de nos petites municipalités. Sans financement, il sera difficile, voir même impossible de procéder à l'embauche d'une ressource et de lui assurer une sécurité professionnelle au bénéfice de la Corporation. De plus, les sommes soutirées serviront à des dossiers qui ne concernent pas directement la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Le conseil souhaite que les sommes soient utilisées au bénéfice de notre communauté.

23-04064 MRC - Entente signée sur le partage des redevances éoliennes

CONSIDÉRANT QUE des annonces récentes ont confirmé la sélection de **trois projets de parcs éoliens dans le Bas-Saint-Laurent par Hydro-Québec, lesquels permettront d'obtenir une puissance installée totale de 742,12 MW et qu'un de ces parcs sera situé à Saint-Honoré-de-Témiscouata ;**

CONSIDÉRANT la résolution numéro RS-130-22 de la MRC de Témiscouata établis le partage des redevances éoliennes à 62% pour la municipalité locale où est située l'éolienne et 38 % pour la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution stipule que la MRC accepte de signer une entente avec chaque municipalité de son territoire susceptible d'accueillir des éoliennes dans le cadre des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec et ce, pour garantir le partage des paiements fermes à 62%-38%;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une telle entente permettra de s'assurer de la pérennité de l'engagement de la MRC envers les municipalités de son territoire quant aux redevances éoliennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard B. Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la MRC de Témiscouata de faire parvenir ladite entente à la municipalité, pour signature entre les parties, conformément à ce qui est précisé dans sa résolution numéro RS-130-22.

23-04065 Avis de motion – Règlement numéro 379 amendant le Règlement numéro 336 décrétant un programme de subvention visant à promouvoir la construction et la rénovation domiciliaire, commerciale et industrielle

Je, Andrée Dubé, dépose un avis de motion lequel propose qu'à une séance ultérieure sera adopté le Règlement numéro 379 qui a pour but d'amender le Règlement numéro 336 décrétant un programme de subvention visant à promouvoir la construction et la rénovation domiciliaire, commerciale et industrielle.

23-04066 Motion de Félicitations pour les accomplissements d'équipes sportives et d'athlètes locaux

Durant ces dernières semaines, les joueurs du ballon sur glace mineure du Témiscouata ont eu l'occasion de faire démonstration de leurs superbes habiletés lors des Jeux du Québec 2023 (catégorie sport de démonstration) ainsi que durant le championnat Canadien juvénile en Saskatchewan!

Médaille D'or lors du Tournoi Amigo de St-Léonard d'Aston pour les équipes M10, M12 et M14;

Médaille d'or lors du sport de démonstration aux Jeux du Québec 2023, les équipes du M16 masculin et féminin;

Qualification au championnat juvénile Canadien de ballon sur glace en Saskatchewan pour les équipes du Blitz M19 et T Miss;

La Municipalité souhaite féliciter les jeunes Honoraises et Honorois ayant pris part lors de ces événements sportifs! Bravo à toutes et tous, vous faites la fierté de vos familles, de vos voisins, de vos amis et de votre communauté!

Jeunes originaires de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

Équipes M10 M12 M14 et M16 (masculin et féminin)
- Juliette Marquis-Roy - Léa Lemelin - Léa-Maude Dumont - Laurie Castonguay - Adèle Normandeau - Zoé Dubé - Philippe Dupuis - Étienne Dupuis - Laurent Marquis-Roy - Théo Normandeau - Emrick Tardif

Bravo aux organisateurs, aux coaches et aux parents passionnés, par votre dévouement nos jeunes peuvent briller au-delà du Témiscouata!
Équipe Alexi Rioux, Dean castonguay M13 B fleur de lys, Coupe Desjardins.
Koraly Rioux, cabagym, gymnastique

23-04067 Motion de Félicitations au Festival Honéquestre

Le conseil municipal félicite le Festival Honéquestre pour leur nomination et sélection comme finaliste 2022 de la Soirée des Aramis, catégorie Compétition régionale de l'année.

23-04068 Appui à la continuité du projet préparatoire à l'emploi (PPE) de Service Accès-Emplo

Considérant que le PPE contribue à détourner annuellement plusieurs tonnes de matières résiduelles des sites d'enfouissement tout en permettant à la population d'avoir accès à faibles coûts à des meubles et éléments de base;

Considérant que les entreprises de la région vivent une importante pénurie de main-d'œuvre qui freine souvent leurs projets de développement;

Considérant que la MRC de Témiscouata est l'une des régions du Québec les plus pauvres de la province;

Considérant qu'il est impératif d'amener les gens inactifs au marché du travail à insérer le marché de l'emploi et à contribuer au développement socio-économique de notre MRC;

Considérant que Service Accès-Emploi, par son PPE, accompagne une clientèle vulnérable dans leur intégration au marché du travail, dans leur réinsertion sociale et qu'ils les accompagnent dans plusieurs problématiques psychosociales;

Par la présente, il est proposé par Claudia Beaulieu, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata donne son appui afin que le projet préparatoire à l'emploi en récupération de meubles (PPE) de Service Accès-Emploi soit reconduit et appuyons son projet de rénovation de leurs locaux.

23-04069 Période de questions

À 20h26, Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres:

- Éoliennes sur terres publiques ;
- Eau potable à l'édifice municipale ;
- Communiqué de la municipalité aux citoyens et est-ce qu'il faut arrêter de poser des questions en séance ;
- Caméra dans les salles ;
- RIDT et la gestion des dossiers de fosse septique ;
- Règlement numéro 336 vente pour taxe ;
- Dossiers, documentation, accès à l'information ;
- Processus RH pour l'embauche de nouvelle ressource ;
- Déneigement des chemins dans les rangs ;
- Différence entre Youtube vs Facebook, et la possibilité d'émettre des commentaires sur ces réseaux ;
- Demande de rectifier le communiqué envoyé à la population) ;
- Demande aux élus s'ils connaissent leur rôle et fonctions ;
- Terrains à vendre par la municipalité, mentionnés au point 7 de l'ordre du jour ;
- Est-ce qu'il y aura un camp de jour cet été ;
- Document RH - études sur la réorganisation municipale ;
- Programme d'aide à la voirie locale ;
- Projet d'asphalte rue la rue Principale ;
- Rechargement des routes et qualité du sable ;
- Plan de refoulement - intervention ;
- Association des loisirs et comité de la St-Jean ;
- Centre Roland-Morin et projet de caserne neuve;
- Nature du déroulement de la séance ;

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21h51, Andrée Dubé, mairesse, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général

PROJET DE RÉSOLUTIONS

2023/03/29

15:49:43

Année 2023

MUN. ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA

N° Page

1

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Fonds	1 Lot	1	FACTURES MARS	Banque	44-112-00	Période	3		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F P
CPF2300207	RIOUX STÉPHANE ET BÉRUBÉ	2023/03/27	ACP	-43.40	DEPLA. BOMBONNES APRIA		02-220-00-310 44-134-50 44-135-50	39.63	1 5 *
CPF2300208	FONDS D'INFORMATION SUR	2023/03/01		-15.00	3 DROIT DE MUTATIONS 202300319468		02-150-00-410	15.00	0 0
CPF2300209	TECHNO FEU INC. - 1200 D	2023/03/22	ACP	-303.51	ACHATS POMPIERS FC10016713		02-220-00-640 44-134-50 44-135-50	277.14	1 5 13.20 13.17
CPF2300269	TECHNO FEU INC. - 1200 D	2023/03/22	ACP	-303.51	SERVICE KIT NO BALL BV10011008		02-220-00-533 44-134-50 44-135-50	277.14	1 5 13.20 13.17
CPF2300270	TECHNO FEU INC. - 1200 D	2023/03/28	ACP	-278.13	KIT FIEL 233 BV10011068		02-220-00-533 44-134-50 44-135-50	253.96	1 5 12.10 12.07
CPF2300210	RIDT	2023/03/10	ACP	-9 126.17	FACTURE MENSUELS 24988		02-422-00-922 02-421-00-513 02-421-00-512 02-422-00-512 02-422-00-514 02-422-00-512 02-422-00-511 02-421-00-513 02-421-00-513	991.67	0 0 2 664.08 1 632.50 276.33 805.50 287.75 2 175.42 117.17 175.75
CPF2300272	CAUREQ	2023/03/28	ACP	-391.95	REPARTITION INCENDIE 1586		02-220-00-440	391.95	0 0
CPF2300211	BUROPRO CITATION INC.	2023/03/21	ACP	-201.46	COLEUR, PAPIERS, CAHIER, BAC.R 2192668		02-130-00-670 02-624-00-640 44-134-50 44-135-50	157.20	1 5 26.76 8.76 8.74
CPF2300268	A.P.E.Q. INC.	2023/03/23	ACP	-660.00	FORMATION POMPIERS		02-220-00-311	660.00	0 0
CPF2300212	MARCHÉ N. BOURGOIN INC	2023/03/10	ACP	-41.67	FONDU AU CHOCOLAT 00001948,22094		02-701-20-996	41.67	0 0
CPF2300213	MARCHÉ N. BOURGOIN INC	2023/03/18	ACP	-21.69	ACHAT ENTRETIEN MENAGE 00023622		02-190-00-660 44-134-50 44-135-50	19.81	1 5 0.94 0.94
CPF2300214	MARCHÉ N. BOURGOIN INC	2023/03/08	ACP	-143.48	ACHAT CANTINE 00021756		02-701-20-996 02-701-20-996 44-134-50 44-135-50	19.97	0 0 112.04 6.24 5.23
CPF2300287	MARCHÉ N. BOURGOIN INC	2023/03/28	ACP	-5.69	LAIT 00025416		02-110-00-610	5.69	0 0
CPF2300288	MARCHÉ N. BOURGOIN INC	2023/03/28	ACP	-278.10	BUFFET RENCONTRE MAMH 00002181		02-110-00-610 44-134-50 44-135-50	253.94	1 5 12.09 12.07
CPF2300215	BMR AVANTIS COOPÉRATIVE	2023/03/24	ACP	-19.40	AMPOULE FCC0103821		02-190-00-523 44-134-50 44-135-50	17.72	1 5 0.84 0.84
CPF2300216	ATELIER DE SOUDURE L. P.	2023/03/02	ACP	-394.08	FOURNAISE GRANULE 33413		02-330-00-523 44-134-50 44-135-50	359.84	1 5 17.14 17.10
CPF2300217	ELECTRONIQUE MERCIER	2023/03/15	ACP	-833.61	APPEL GROUPE POMPIER 186809		02-220-00-339 44-134-50	761.20	1 5 36.25

CPGR_JOURNTRANS

2023/03/29

15:49:44

Année 2023

MUN. ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA

N° Page

2

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Fonds	1 Lot 1	FACTURES MARS	Banque	44-112-00	Période	3		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT F P
							44-135-50	36.16
CPF2300218	BRANDT TRACTOR LTD	2023/03/16	ACP	- 899.35	POMPE EAU SOUFFLEUR 698917320		02-330-00-533 44-134-50 44-135-50	821.22 1 5 39.11 39.02
CPF2300219	PIECES D'AUTOS MICHAUD	2023/03/17	ACP	-23.38	INVENTAIRE GARAGE 5313213513		02-330-00-530 44-134-50 44-135-50	21.34 1 5 1.02 1.02
CPF2300220	PIECES D'AUTOS MICHAUD	2023/03/14	ACP	- 349.10	BREAK AV. PICKUP 2011 5313213392		02-330-00-535 44-134-50 44-135-50	318.77 1 5 15.18 15.15
CPF2300221	PIECES D'AUTOS MICHAUD	2023/03/18	ACP	-16.98	INVENTAIRE, 5-20 5313213531		02-330-00-530 02-330-00-544 44-134-50 44-135-50	8.63 1 5 6.87 1 5 0.74 0.74
CPF2300222	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2023/03/01	ACP	-1 636.53	DIESEL UFTS 00084278465		02-330-00-630 44-134-50 44-135-50	1 494.37 1 5 71.17 70.99
CPF2300223	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2023/03/21	ACP	-2 706.82	DIESEL UFTS 00084718819		02-330-00-630 44-134-50 44-135-50	2 471.69 1 5 117.71 117.42
CPF2300224	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2023/03/21	ACP	- 389.14	FOURNAISE MAZOUT 00084718800		02-130-00-632 02-701-10-632 02-701-20-632 44-134-50 44-135-50	118.44 1 5 * 118.44 1 5 118.44 1 5 16.92 16.90
CPF2300225	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2023/03/02	ACP	- 431.04	PEPINE + 5-20		02-330-00-630 02-330-00-630 44-134-50 44-135-50	152.23 1 5 241.36 1 5 18.75 18.70
CPF2300226	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2023/03/17	ACP	-1 414.87	ORDINAIRE 00084589502		02-330-00-634 44-134-50 44-135-50	1 291.96 1 5 61.53 61.38
CPF2300227	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2023/03/16	ACP	- 554.35	DRUM HUILE + HUILE TRANS.		02-330-00-530 44-134-50 44-135-50	506.19 1 5 24.11 24.05
CPF2300273	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2023/03/28	ACP	-3 042.62	DIESEL UFTS 00084858098		02-330-00-630 44-134-50 44-135-50	2 778.31 1 5 132.32 131.99
CPF2300228	CENTRE ROUTIER INC.	2023/03/17	ACP	- 104.71	NETTOYEUR A FREIN 504197A		02-330-00-643 44-134-50 44-135-50	95.61 1 5 * 4.55 4.55
CPF2300229	DICKNER INC.	2023/03/17	ACP	-18.04	GANG GARAGE 21078127		02-330-00-520 44-134-50 44-135-50	16.47 1 5 0.78 0.79
CPF2300230	PETERBILT QUEBEC EST LTE	2023/03/23	ACP	-4 913.15	REPAR. 310 137532		02-330-00-539 44-134-50 44-135-50	4 486.36 1 5 * 213.66 213.13
CPF2300231	PETERBILT QUEBEC EST LTE	2023/03/10	ACP	-23.45	BOLT POUR DRIVING 59406Q		02-330-00-539 44-134-50 44-135-50	21.41 1 5 1.02 1.02
CPF2300232	AUTO-MOTEUR RDL INC.	2023/03/01	ACP	-40.24	LINGE NET. GARAGE 847131759		02-330-00-640 44-134-50	36.74 1 5 1.75

CPGR_JOURNTRANS

2023/03/29

15:49:44

Année 2023

MUN. ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA

N° Page

3

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Fonds	1 Lot	1	FACTURES MARS	Banque	44-112-00	Période	3		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° de compte	N° résolution	DT/CT	F P
						44-135-50		1.75	
CPF2300263	AUTO-MOTEUR RDL INC.	2023/03/24	ACP	-67.50	WIPPER INVENTAIRE GARAGE 847-135315	02-320-00-544 02-330-00-530 44-134-50 44-135-50		15.64 45.98 2.94 2.94	1 5
CPF2300233	ÉNERSCO INC.	2023/03/07	ACP	-215.58	SORTI CINEMA RELACHE F30388	02-624-00-643 44-134-50 44-135-50		196.85 9.38 9.35	1 5
CPF2300234	MACPEK INC.	2023/03/20	ACP	-371.38	STRUBE BOITE AVANT 5035644000	02-330-00-544 44-134-50 44-135-50		339.12 16.15 16.11	1 5
CPF2300235	DISTRIBUTION FRANCIS	2023/03/17	ACP	-164.65	INV. GARAGE + 5-20 394933	02-330-00-530 02-330-00-544 44-134-50 44-135-50		40.26 110.08 7.16 7.15	1 5
CPF2300236	GARAGE DUPUIS ENR.	2023/03/23		-50.59	BOTTE ENFANT 5888	02-624-00-643 44-134-50 44-135-50		46.19 2.20 2.20	1 5
CPF2300237	BUANDERIE R-D-L LTEE	2023/03/13	ACP	-8.05	2 SALOPETTES B-411647	02-330-00-495 44-134-50 44-135-50		7.35 0.35 0.35	1 5
CPF2300238	BUANDERIE R-D-L LTEE	2023/03/06	ACP	-4.03	1 SALOPETTE B411565	02-330-00-495 44-134-50 44-135-50		3.67 0.18 0.18	1 5
CPF2300239	BUANDERIE R-D-L LTEE	2023/03/20	ACP	-4.03	1 SALOPTTE B411142	02-330-00-495 44-134-50 44-135-50		3.67 0.18 0.18	1 5
CPD2300240	BUANDERIE R-D-L LTEE	2023/03/16		8.05	CREDIT FACT. PAYER EN DOUBLE 650666	02-320-00-495 44-134-50 44-135-50		-7.35 -0.35 -0.35	1 5
CPF2300241	CARREFOUR DU CAMION RIVI	2023/03/09	ACP	-396.05	INVENTAIRE + CONN. PINE GI51910	02-320-00-544 02-330-00-530 44-134-50 44-135-50		62.05 299.61 17.20 17.19	1 5 * 1 5 *
CPF2300242	CARREFOUR DU CAMION RIVI	2023/03/14	ACP	-61.22	ATTACHE ARRIERE 520 GI51910A	02-330-00-544 44-134-50 44-135-50		55.90 2.66 2.66	1 5
CPF2300243	CARREFOUR DU CAMION RIVI	2023/03/17	ACP	-742.67	2 VITRE, WIPPER 520 GI52685	02-330-00-544 44-134-50 44-135-50		678.15 32.30 32.22	1 5
CPF2300264	CARREFOUR DU CAMION RIVI	2023/03/22	ACP	-27.59	VITRE AVANT 5-20 GI52685A	02-320-00-544 44-134-50 44-135-50		25.19 1.20 1.20	1 5
CPF2300244	PROFIX DE L'EST INC.	2023/03/21	ACP	-73.01	INVENTAIRE GARAGE 050493	02-330-00-640 44-134-50 44-135-50		66.66 3.18 3.17	1 5
CPF2300245	PROFIX DE L'EST INC.	2023/03/12	ACP	-277.50	INVENTAIRE GARAGE 050445	02-330-00-640 44-134-50 44-135-50		253.39 12.07 12.04	1 5 *
CPF2300246	PROFIX DE L'EST INC.	2023/03/01	ACP	-718.87	INVENTAIRE GARAGE 050383	02-320-00-530 44-134-50 44-135-50		656.42 31.26 31.19	1 5

CPGR_JOURNTRANS

2023/03/29
15:49:45
Année 2023

MUN. ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA
C/P - Saisie des factures
Journal des transactions

N° Page 4

Fonds	1Lot 1	FACTURES MARS	Banque	44-112-00	Période	3			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F P
CPF2300247	PROFIX DE L'EST INC.	2023/03/08	ACP	-49.49	INVENTAIRE GARAGE 050418		02-330-00-530 44-134-50 44-135-50	45.19	1 5 2.15 2.15
CPF2300248	R.M.G. PREVENTION	2023/03/17	ACP	-40.23	INVENTAIRE GARAGE 305221		02-320-00-641 44-134-50 44-135-50	36.73	1 5 1.75 1.75
CPF2300249	LES COMMERÇANTS DE LA CH	2023/03/23	ACP	-63.63	PIECE PEPINE, SOUFFLEUR 725444		02-320-00-310 44-134-50 44-135-50	58.10	1 5 2.77 2.76
CPF2300250	LIVRAISON M.L.	2023/03/01	ACP	-11.64	LIVRAISON PIECE 18309		02-330-00-310 44-134-50 44-135-50	10.62	1 5 0.51 0.51
CPF2300251	ROBITAILLE EQUIPEMENT IN	2023/03/01	ACP	-526.59	COUTEAU PEPINE 0000240241		02-330-00-537 44-134-50 44-135-50	480.84	1 5 22.90 22.85
CPF2300252	RE SOMASSE INC.	2023/03/09	ACP	-747.90	FAN POUR FOURNAISE 10257		02-330-00-523 44-134-50 44-135-50	682.93	1 5 32.52 32.45
CPF2300253	VILLE DE DÉGELIS	2023/03/07		-162.00	SORTI CINEMA 230058		02-624-00-643 44-134-50 44-135-50	147.92	1 5 7.05 7.03
CPF2300265	VOHL INC.	2023/03/02	ACP	-18.06	SOUFFLEUR 00037871		02-330-00-533 44-134-50 44-135-50	16.48	1 5 0.79 0.79
CPF2300254	PORTE MULTY	2023/03/20	ACP	-305.84	ENTRETIEN GARAGE 13391		02-330-00-522 44-134-50 44-135-50	279.27	1 5 13.30 13.27
CPF2300255	CERTIFIED LABORATORIES	2023/03/24	ACP	-504.34	GRAISSE GARAGE 842478		02-320-00-530 44-134-50 44-135-50	460.53	1 5 21.93 21.88
CPF2300267	AGROÉNERGIE DE L'EST - C	2023/03/21	ACP	-4790.19	GRANULES CANAWICK 1161		02-330-00-636 44-134-50 44-135-50	4374.08	1 5 208.31 207.80
CPF2300256	CHOUINARD JOSEE	2023/03/27	ACP	-120.28	DEPLACEMENTS MARS FACT.		02-130-00-310 44-134-50 44-135-50	109.83	1 5 * 5.23 5.22
CPF2300257	ATRIA	2023/03/30	ACP	-50.02	FACT. MENSUELLE AT370314		02-130-00-674 44-134-50 44-135-50	45.67	1 5 2.18 2.17
CPF2300258	ATRIA	2023/03/31	ACP	-543.83	FACT MENSUEL AT370509		02-130-00-674 44-134-50 44-135-50	496.59	1 5 23.65 23.59
CPF2300259	ATRIA	2023/03/01	ACP	-146.48	FACT. MENSUELLE AT370469		02-130-00-674 44-134-50 44-135-50	133.75	1 5 6.37 6.36
CPF2300260	MARMEN MICHAEL	2023/03/27	ACP	-50.00	REPAS MARS MARS		02-130-00-310	50.00	0 0
CPF2300261	CAFÉ-RESTO SERVICE	2023/03/15	ACP	-139.00	CAFE 199926		02-130-00-611	139.00	0 0
CPF2300271	9048-2688 QUÉBEC INC. (A	2023/03/28	ACP	-179.71	TEST D'EAU ETANG RI23630253		02-414-00-410 44-134-50	164.09	1 5 7.82

CPGR_JOURNTRANS

2023/03/29

15:49:45

Année 2023

MUN. ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA

N° Page

5

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Fonds	1	Lot	1	FACTURES MARS	Banque	44-112-00	Période	3		
Référence	Nom abrégé		Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT F P	
								44-135-50	7.80	
CPF2300262	TEMISCOM		2023/03/25	ACP	- 891.06	COMMEMORATION GRAND FEU		02-729-00-991	813.65 1 5	
						11265		44-134-50	38.75	
								44-135-50	38.66	
CPF2300266	FERNANDEZ RELATIONS PUBL		2023/03/14		- 8 623.13	STRATEGIES RELATIONS PUBLIQUE		02-130-00-410	7 874.06 1 5	
						44		44-134-50	375.00	
								44-135-50	374.07	
Lot	1		Total		-50 762.71				50 762.71	

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	68	-50 770.76
Note de débit (Diminue CP)	1	8.05
Annulation transaction	0	0.00
Total	69	-50 762.71

TPS TOTALE À RECEVOIR 1 754.01
TVP TOTALE À RECEVOIR 1 748.86

Fonds	1	Grand total	-50 762.71	50 762.71
		Grand total des lots	-50 762.71	50 762.71

GRAND TOTAL DES LOTS		
DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	68	-50 770.76
Note de débit (Diminue CP)	1	8.05
Annulation transaction	0	0.00
Total	69	-50 762.71

TPS TOTALE À RECEVOIR 1 754.01
TVP TOTALE À RECEVOIR 1 748.86

TOTAL DU TRANSFERT AU GL DT/CT: 50 778.81

2023/03/29
15:50:33
Année 2023

MUN. ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA
C/P - Saisie des factures
Journal des transactions

N° Page 1

Fonds	1	Lot	2	PETITES FACTURES	Banque	44-112-00	Période	3		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F P
CPF2300279	CENTRE COMMUNAUTAIRE	2023/03/28	ACP	-1 076.30	REMB. DE TAXES 2023	88386051950		02-729-00-992	1 076.30	0 0
CPF2300275	HYDRO-QUEBEC	2023/03/22		-21.05	ABRI POSTAL RUE DE LA GARE	639702662521		02-414-00-681 44-134-50 44-135-50	19.21	1 5 0.92 0.92
CPF2300276	HYDRO-QUEBEC	2023/03/22		-21.05	CROIX LUMINEUSE	639702662520		02-690-00-680 44-134-50 44-135-50	19.21	1 5 0.92 0.92
CPF2300277	HYDRO-QUEBEC	2023/03/21		-328.38	ECLAIRAGE PUBLIC	695502842923		02-340-00-681 44-134-50 44-135-50	299.85	1 5 14.28 14.25
CPF2300278	HYDRO-QUEBEC	2023/03/28		-602.17	POSTE INCIDENIE ST-PIERRE	29900937364		02-220-00-682 44-134-50 44-135-50	549.86	1 5 26.19 26.12
CPF2300280	VISA DESJARDINS	2023/03/08	En Ligne	-2 298.21	AMAZON FOXIT CANVA SPOTIFY			02-701-20-642 02-130-00-323 02-330-00-332 02-130-00-332 02-701-20-996 02-190-00-332 02-130-00-674 44-134-50 44-135-50	566.84	1 5 220.21 47.46 32.97 478.92 125.92 626.25 99.94 99.70
CPF2300281	BERUBE JONATHAN	2023/03/29	ACP	-904.00	CONSTRUCTION GARAGE	7685-26-5898		02-690-00-995	904.00	0 0
CPF2300274	UV ASSURANCE	2023/03/28		-1 873.47	MARS			55-138-21	1 873.47	0 0
CPF2300282	GAGNON PAULINE	2023/03/29		-1 248.32	RENOVATION DOMICILIAIRE 3E ANN	8286127860		02-630-00-995	1 248.32	0 0
CPF2300283	BOUCHER STEVE - ST-ONGE	2023/03/29	ACP	-1 357.36	RENOVATION DOMICILIAIRE 3E ANN	8286138200		02-630-00-995	1 357.36	0 0
CPF2300284	MADORE SERGE	2023/03/29		-262.00	RENOVATION DOMICILIAIRE	8288746408		02-630-00-995	262.00	0 0
CPF2300285	JACQUES FREDERIQUE - DES	2023/03/29		-105.00	RENOVATION DOMICILIAIRE	8286075719		02-630-00-995	105.00	0 0
CPF2300286	WELMAN STEVE	2023/03/29		-109.00	RENOVATION DOMICILIAIRE 3ELOYE	8286578327		02-630-00-995	109.00	0 0
Lot	2		Total			-10 206.31				10 206.31

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	13	-10 206.31
Note de débit (Diminue CP)	0	0.00
Annulation transaction	0	0.00
Total	13	-10 206.31

TPS TOTALE À RECEVOIR 142.25
TVP TOTALE À RECEVOIR 141.91

Fonds 1 Grand total -10 206.31 10 206.31

CPGR_JOURNTRANS

2023/03/29

15:50:33

Année 2023

MUN. ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA

N° Page

2

C/P - Saisie des factures

Journal des transactions

Fonds	1Lot	2	PETITES FACTURES	Banque	44-112-00	Période	3		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F P
			Grand total des lots	-10 206.31				10 206.31	

GRAND TOTAL DES LOTS

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	13	-10 206.31
Note de débit (Diminue CP)	0	0.00
Annulation transaction	0	0.00
Total	13	-10 206.31

TPS TOTALE À RECEVOIR 142.25
TVP TOTALE À RECEVOIR 141.91

TOTAL DU TRANSFERT AU GL DT/CT: 10 206.31

